

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 38

Artikel: Les huit jours de Bel-Air
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à chasser ! Ce soir, nous nous rattraperons, je te le promets.

— Et pour arroser notre poulet de maçon ?

D'un geste, Siméon montra une source qui jaillissait d'un creux moussu, à deux pas de là.

— Comme farce, c'est assez réussi, je te félicite, mais si tu l'imagines, mon cher Siméon, que je me sens l'envie, avec ce régime-là, de sauter de nouveau les troncs et les fossés jusqu'à la nuit, tu t'illusionnes : à mon âge — j'aurai 46 ans à la Saint-Martin, — on ne fait plus de folies de cet acabit-là !

— Alors, tu me lâches et tu regagnes le Chalet-à-Gobet ?

— Je te laisse dans ton désert, oui, Siméon, et je rentre à l'auberge, où je ferai un gentil dîner, où je boirai une bonne bouteille à ta santé et où enfin je trouverai une gentille voiture de tramway qui me ramènera bien vite dans mes pénates.

David Patet exécuta ce programme point par point, si bien qu'à l'heure du souper, il déposait, non sans une pointe d'orgueil, sa gibecière rebondie, sur le comptoir de son magasin.

— Je l'ai eu du premier coup, dit-il à sa femme, tandis que Siméon n'a rien attrapé du tout.

— Ton ami n'est vraiment pas récompensé de ses peines, dit Mme Patet, et elle sourit en songeant que Siméon lui avait juré, pour éviter tout accident, de n'armer le fusil de son mari que de capsules sans projectiles. V. F.

Oh ! chanson.

Oh ! chanson, voix caressante de l'amour
voix sonore de la gaieté, voix harmonieusement
plaintive de la douleur, voix légère de la frivolité,
voix cinglante de la malice, voix touchante de la piété,
voix argentine du rire, voix puissante et entraînante
des passions populaires, docile interprète de tous les
sentiments de l'âme humaine, ton règne est de tous
les temps. Malheur à qui te profane ; malheur à qui
met au service de la vulgarité ton charme subtil et
séducteur.

Lentement, les heures s'en vont,
C'est la nuit,
La nuit douce et bonne ;
La nuit clémente, aux vagabonds ;
C'est la nuit douce, la nuit bonne.
Pour dormir,
Il ne faut pas rêver d'amour,
Pour dormir.
Enfant belle,
Ton cœur palpite comme une aile.
Pour dormir
Il ne faut pas avoir le cœur lourd
De désir ;
Pour dormir.

C'est ici la première strophe d'une « sérénade » de Pierre Alin, artiste et chansonnier de chez nous, bien connu des lecteurs du *Conteur* et des Lausannois, qui eurent la primeur de son talent.

Les premières chansons de Pierre Alin, publiées à Lausanne et à Milan, conquièrent d'emblée la faveur des amateurs des choses originales et délicates. Pierre Alin, qui est un sensitif, chante comme il sent, indocile parfois aux règles établies et à la tradition. Cette indocilité est tout gain pour le caractère très personnel de ses chansons, et l'élégance, ni le charme de la forme n'y perdent rien.

Xavier Privat, le fin chansonnier parisien, disait récemment de Pierre Alin, dont il eut occasion d'ouïr les chansons, que « le succès lui devait sourire ». Il lui sourit.

La sérénade dont nous avons donné plus haut une strophe, fait partie des « *Six chansons douces* » que viennent d'éditer MM. Foëtisch frères.

Onna vôtâ.

SALUT, Abram, iô dau diabblo va-to dinse
que te t'ê lave l'ê man et lo mor. Va-to à la
vela ?

— Bin su que na, Samuliet, on a rein à fêre
pè clli Lozena la demeindze ; vu m'ê revoudre
on bocon po allâ votâ.

— Quinna vota lài a-te dza voua ?

— L'ê rappoo à l'absinthe po savâ se faut on-
cora ein veindre dein l'ê cabaret.

— Ah ! l'ê voua qu'on vote po cein. I'ê fan de
lâi allâ assebin. T'ê que te sâ adi tot, quemet
crâi-to que faille votâ po bin fêre ? M'ê, n'ê pas
z'u lesi de suivre l'ê papâ, i'ê z'u ma modze que
l'a fê lo vî et ion de m'ê caïon que m'a baillî m'ê
de couson que mon recor.

— Eh bin ! Samuliet, se t'î po l'absinthe te
vote na.

— Quemet ! faut dere na se on la vâo et oï
s'on n'êin vâo rein ? l'ari cru tot justo lo con-
t'réro. L'ê onna vota à la betetiula. — T'êin vâo ?
— Na ! — T'êin vâo rein ? — Oï. T'ê rondzâi ein
avoué. Porquie fan-te dinse l'ê z'affêre ?

— L'ê d'êfecilo de cein t'ê espiliquâ bin adrâi.
Crâio que l'ê po cein que quand on a trâo bu de
cilli l'absinthe on vâi tot à la betetiula assebin.

— Adan, Abram, fau-te votâ oï ?

— Diabe lo mot, que t'êin s'ê ! Justameint vo-
liâvo allâ demandâ âo syndiquo. A mon idée,
on porrai quasu votâ contre, cein faré veindre
m'ê de vin. Mâ, tot parâi, l'arant du baillî la per-
mechon de pouâi veindre oncora cll'absinthe la
demeindze matin, d'êvant midzo.

— L'ê veré, m'ê seimblie assebin que porrant
la d'êfeindre la senanna ; ma po la demeindze,
su d'accoco avoué t'ê, omète no betâ de niveau
avoué l'ê vatse po lo recor sti an qu'on è d'obedzi
de rein lau z'êin baillî que l'ê demeindze de cou-
menion. L'arant du fêre dinse po l'absinthe, na
pas la d'êguenautsi tot dau mîmo iadzo.

— Aô fin ! s'ê faut pas épouâiri, on bâirà dau
vin à la plliêce. Crâio que trâi d'êcis derrâi l'ê
têté fa atant de bin que cll'igue troblâie, que
l'ê quemet lo bâiro âo vî.

— Vâi-ma se p'ê la suite ie vegnant à no d'ôuta
assebin lo vin ?

— Oh ! p'ê cein, Samuliet, lài a rein à risquâ.
On è Vaudois et se jamais no fasant djonâ
nourê trâi verro, te verri ! on farâi quemet ein
45, onna rêvoluchon.

Et pu que lài âodrî assebin, câ, po m'ê, s'on
m'ê remouâve m'ê gotette, crâio adi que porri
ein parti.

— On lau derâi adan à eliau conseillé que
fant l'ê lois quemet Djan de Gauze que l'avâi
mau à n'ôn get. L'êtâi z'u à la consurta vè on
mâidzo de p'ê Lozena que lài fâ : Djan de Gauze,
vo bâide trau, l'ê po cein que voutron get l'ê
tot rodzo ; vo faut arretâ de bâire, sein quie l'ê
fotu. — Arretâ-vâi on momeint ! lài repond
Djan de Gauze, se botso lo bâire, l'ê su que
l'êin parto. Rava po mon get, mille dieux ; vu
pas po onna sacré fenîtra laissi veni avau tot
l'ottô. — Et l'ê parti ein faseint lo poeing au
mâidzo.

— Respect por li. Ora allein bâire on verro
d'êvant de votâ.

MARC A LOUIS.

Ce qui s'en va.

FIN

LE jour des Trépassés (2 novembre), à 4 h.
du matin, le guet annonçait l'arrivée de la fête
en disant :

Réveillez-vous, priez, pensez ;
Voilà le jour des Trépassés,
J'annonce encore, et c'est assez :
Quatre heur's, quatre !...

Du reste, bien souvent à minuit, en dehors de
cette fête, on priait pour les trépassés, ou du moins
le guet invitait les fidèles à le faire, à preuve ce
couplet de Charmoille :

Eveillez-vous, gens qui dormez ;
Priez Dieu pour les trépassés !
Minuit vient de frapper ! (bis).

Le 31 décembre, le soir de Sylvestre, à minuit, le
guet saluait la nouvelle année :

Dieu vous donne la bonne année !
Bon guet, bon guet vous l'a gagnée.
Car la douzième heure a sonné :
Minuit, minuit !

Je rappellerai en passant que la même coutume
s'est perpétuée à Lausanne. On sait que, du haut de
la tour de la Cathédrale, le guet crie encore tous les
soirs :

C'est le guet ! Il a sonné dix, il a sonné dix !

Le 31 décembre, à minuit, il s'écrie :

C'est le guet ! Il a sonné mil neuf cent six !

D'ailleurs ce fameux chant n'était pas sans avoir
ses inconvénients. Je ne parlerai pas des gamins
qui, pour faire endêver le guet, attendait qu'il eût
crié : *êkûtê s'k'î vò dirê (Ecoutez ce que je vais
vous dire, et qui ajoutaient : bôtaxi vot' n'ê k'î vò
pâtê ! (Bouchez votre nez (que) je veux péter !)*
Mais il est bien évident que lorsque le guet chan-
tait à un bout du village, les jeunes gens, amis du
tapage, savaient très exactement l'endroit où il se
trouvait ; ils ne se gênaient donc nullement de
faire des niches et de jouer des tours du côté op-
posé ; comme on ne peut être au four et au moulin,
ils avaient beau jeu et les farces d'aller leur train !
Ainsi que me l'écrivait un correspondant : « Pen-
dant que le guet de nuit chantait les heures à un
bout du village, les jeunes gens faisaient des farces
à l'autre bout. Evidemment c'était un moyen de
contrôle, mais ces farces ! Ah ! les belles farces !
J'ai vu ces choses et y ai participé. Malheureux les
gens naïfs ! On prenait des canards et on allait les
précipiter dans la cheminée d'une pauvre femme...
On démontait une voiture pièce par pièce et on la
remontait sur le faite d'un toit. On portait des vo-
lets sur un arbre. Une fois nous avions porté un
énorme tas de fagots devant la porte d'un bon vieux
couple ; le jour ne venait pas pour ces braves gens !
On allait taper à la fenêtre des maris jaloux et on
appelait la femme par des petits noms ; celle-ci
était battue et on riait. — C'est fini et sans que le
guet s'en mêle. C'est un fonctionnaire inutile qui
va faire *fièvre* dans les auberges, attrape un verre
de vin, et c'est tout. C'est qu'aujourd'hui chaque
individu est son propre gardien, et si un faiseur de
farces est connu, on sait faire un procès-verbal et
le conduire devant le juge. Autrefois la victime
invitait encore ses bourreaux à prendre un petit
verre de *bonne*. Oui, oui, c'est fini ! »

... Actuellement, je ne connais plus guère qu'un
village où le guet de nuit fonctionnait encore comme
dans le bon vieux temps : c'est *Châtillon*, dans le
Val de Délemont. Et même là, il a existé ancienne-
ment une coutume fort originale ; je ne sais mal-
heureusement pas si la même chose s'est pratiquée
ailleurs. Voici : il n'y a pas de guet de nuit attiré ;
c'étaient les bourgeois qui, à tour de rôle, remplis-
saient cet office pendant une nuit et chantaient les
heures. La commune avait une vieille hallebarde
qu'on portait le soir chez celui qui devait prendre
le service ; ce dernier la gardait jusqu'au lendemain
soir, la passant alors à son voisin. — Plus tard, on
nomma un guet de nuit officiel, et les bourgeois
furent libérés de la corvée. En 1873, on fit comme
dans les autres communes et l'on supprima le chant
du guet.

Il nous faut donc en prendre notre parti et con-
stater que la chanson du guet de nuit a complète-
ment disparu dans le Jura et n'est plus qu'un
souvenir. ARTHUR ROSSAT.

Les huit jours de Bel-Air. — Depuis hier programme
tout nouveau au Kursaal, auquel le public est de
plus en plus fidèle. On applaudit fort les « Raimond-
Raimond », excentriques étonnants ; « M. Devries »,
un jeune ténor genevois, plein de promesses ;
« Mario et Zoraïde », sauteurs équilibristes ; les
« deux dogues », calculateurs et liseurs de pensées
du professeur français Castel. Jusqu'ici, les dames
semblaient avoir le monopole de la transmission de
la pensée ; aujourd'hui, les chiens leur font, paraît-
il, une sérieuse concurrence.

Deux comédies : *Les Boulingrin*, de Courteline,
et *Hors les lois*, nouveauté en vers de Marsolleau.
Pour finir, le vitographe, donnant des vues nou-
velles.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRA

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Horcard.
AMI FATIO, successeur.